

## Déclaration préalable de la CFDT-VNF à la CSSCT Centrale du 21 septembre 2023

Mesdames, Messieurs, membres de la CSSCT Centrale,

Notre établissement est en pleine transformation et cela n'est pas sans impact direct ou indirect pour le personnel. Projets de réorganisation, centralisations, Flex-office, fermetures de centres, évolutions des méthodes et outils de travail, développement numérique et modifications des conditions de travail, tous ces changements se font en même temps.

Comme si cela ne suffisait pas, VNF et son personnel doivent faire face aux arbitrages des tutelles ou de la direction générale, qui sont souvent incohérents comme :

- La baisse des effectifs alors qu'il faut faire face à la continuité des missions sur les outils actuels et conduire les projets de modernisation ;
- Des moyens de fonctionnement en baisse or, VNF externalise de plus en plus en faisant appel à des prestataires externes souvent bien plus onéreux que si on utilisait nos ressources en interne ;
- De nouveaux types de contrats pas toujours appropriés aux besoins comme ceux des saisonniers de 6 mois alors que le besoin sur certains secteurs géographiques serait plutôt de 8 mois ;
- Une incertitude longue et pesante quant aux garanties minimales d'aucune perte de salaire dans le cadre des réorganisations, en l'absence d'arbitrage clair des tutelles ;
- Un dispositif d'alerte inopérant et méconnu du plus grand nombre faute de communication sur le sujet et/ou d'une mauvaise utilisation du dispositif parfois activé ou non selon les situations et surtout au bon vouloir de la direction.

Cette liste non exhaustive constitue un terreau de prédilection pour le développement et l'accentuation des risques psychosociaux (RPS) dans notre établissement. Les alertes multiples qui remontent aux organisations syndicales en sont un indicateur alarmant que nous ne pouvons passer sous silence ! Malheureusement, la direction n'a pas fait la démonstration qu'elle s'en saisissait et qu'elle apportait les conditions qui garantissent la sécurité des personnels notamment au travers une réelle politique de prévention des RPS.

Malgré toutes les alertes et les demandes, à aucun moment un réel débat ou concertation n'a pu être mené avec les représentants du personnel alors que les signalements se multiplient.

A la DT Nord-Est, suite à un désaccord sérieux et persistant sur la nécessité ou non de recourir à une expertise assurée par un organisme agréé, les représentants du personnel en intersyndicale ont sollicité l'avis de l'inspection du travail. L'objet de l'expertise portait sur la nécessité ou non d'établir un état des risques psychosociaux et des pistes de réflexion en vue

de définir et de mettre en œuvre des actions de prévention. Le retour de l'inspection du travail est sans appel : OUI cette expertise est nécessaire ! Aussi après un an de débats, afin de donner suite au retour et aux préconisations de l'inspection du travail, la DT Nord-Est a enfin donné son accord.

Malheureusement, cet état des lieux et ce besoin sont loin de se limiter à cette DT. Aussi, cette problématique et ces interrogations doivent se poser sur l'ensemble du périmètre de VNF.

De fait, la CFDT-VNF demande à la direction générale et à la DRHM d'étendre cette expertise à l'ensemble des directions territoriales après avis et consultation des CSSCT locales.

Il apparaît utile, au regard du passé, de préciser qu'opérer une expertise n'est pas une fin en soi. Nombreux sont les experts qui ont pu dresser des états des lieux et préconiser des actions qui, trop souvent, ont fini dans les tiroirs de la direction et dans les oubliettes.

Aussi, la CFDT-VNF revendique une obligation de résultat dans le domaine de la prévention des risques ce qui vaut également pour les RPS. Si expertise il y a, l'objectif sera bien de prendre en compte le bilan qui en découlera et d'engager les actions nécessaires pour préserver le personnel dans cette période de changement. D'ailleurs, le contenu de ces expertises devrait alimenter la mission accompagnement aux changements et l'ensemble des référents en charge de cette thématique dans les directions territoriales et au siège de VNF.

En conclusion, à l'heure où les concertations sont en phase finale sur la renégociation du Contrat d'Objectifs et de Performance de VNF avec les tutelles, il est impératif d'obtenir un arbitrage favorable pour l'arrêt des suppressions des effectifs de VNF et l'attribution de moyens humains et budgétaires à la hauteur des besoins, des enjeux et des objectifs fixés. En parallèle, il est impératif qu'enfin une réelle politique de prévention des risques psychosociaux soit concertée et déployée dans notre établissement.

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF à la CSSCT Centrale



VOIES  
NAVIGABLES  
DE FRANCE

**NE LAISSEZ PAS LE HASARD  
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL !  
DEVENEZ LE 1<sup>ER</sup> DÉFENSEUR  
DE VOS DROITS !**